

Conciliateur de justice

Face au succès des permanences du conciliateur de justice, le CCAS de Gargenville organise désormais trois permanences par mois. Celles-ci ont lieu les 3 premiers mercredis du mois entre 9h et 12h, uniquement sur RDV.

Vous avez un litige ?

Pensez au conciliateur de justice

Trois permanences par mois

Les 3 premiers mercredis
du mois

En mairie

Infos et inscriptions :
01.30.98.89.16
actionsociale@ville-gargenville.fr

The poster features a central graphic of two hands shaking, symbolizing agreement or mediation. To the left of the hands is a gavel icon, and to the right is a building icon representing a court or municipality. Above the hands is a scale of justice icon. The background is a light purple color with a subtle pattern of radiating lines.

Liens utiles

[En savoir plus sur le CCAS](#)

Contact

Pour prendre rendez-vous, il vous suffit d'appeler l'accueil de la mairie au 01 30 98 89 00.